RCS : METZ
Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00201
Numéro SIREN : 791 099 013
Nom ou dénomination : "ABCD'R SERVICES" SARL

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2024 sous le numéro de dépôt 3047

ABCD'R SERVICES

Société à responsabilité limitée

(SARL) au capital social de 1500 €

9B RUE DU GENERAL DE GAULLE 57855 SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE

RCS METZ 791099013

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DES ASSOCIÉS

Le 20/12/2023

A 10:30

Anaïs SCHMIT, détenteur de 13 titres de la Société,

Anne France HOCHART, détenteur de 62 titres de la Société,

Associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** ») se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale sur convocation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'assemblée générale est présidée par Anne France HOCHART, Gérant de la Société (ci-après, le « **Président de Séance** »).

L'Assemblée donne acte de la valable convocation de l'assemblée générale et reconnait avoir été pleinement informé.

Le Président de séance rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Nomination de Mme Anaïs SCHMIT en qualité de Gérant ;
- Modification corrélative des statuts de la Société ;
- Pouvoir pour les formalités.

La discussion générale est ensuite ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

Décisions

Décision 1

L’assemblée des Associés décide de nommer Mme Anaïs SCHMIT, résidant 39 RUE DE BRIEY 57255 SAINTE MARIE AUX CHÊNES, de nationalité française, né(e) le 04/05/1994 à METZ 57000, en qualité de Gérant à compter du 01/01/2024.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

L’assemblée des Associés décide de lui allouer une rémunération fixe brute annuelle de 27670 euros pour l’exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l’objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

En conséquence du changement de dirigeant objet des décisions ci-dessus, il est pris acte par l'assemblée des Associés de modifier l'article relatif aux dirigeants dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4 : Pouvoir

L’assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal, à l’effet d’effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les personnes mentionnées ci-dessous.

Anne France HOCHART, Président de Séance

Mme Anaïs SCHMIT, nouveau Gérant